

L'hon. M. Gregg: C'est juste. Dans ses observations, le député l'a mentionné, mais je parle maintenant de l'établissement d'industries de remplacement par le gouvernement fédéral. Il a bel et bien dit dans son discours: "en collaboration avec les provinces et d'autres". J'ai également remarqué que, dans le passage de son discours où il a parlé d'une caisse de placements,—il a proposé une caisse de placements publics à cette fin,—il dévisageait le ministre des Finances. Si le ministre du Commerce avait été à son siège, j'imagine que le député aurait également regardé dans sa direction.

M. Gillis: En effet.

L'hon. M. Gregg: Cependant, dans l'intérêt de tous, il y a une chose qu'il ne faut pas perdre de vue. En économie libre et de temps de paix ou lorsque l'économie connaît une période assez pacifique, comme c'est présentement le cas, du moins lorsqu'elle est dépourvue de mesures de réglementation et de contrainte, mon honorable ami de Cap-Breton-Sud reconnaîtra que la chose n'est pas tout à fait aussi facile qu'elle pourrait le sembler. Il reconnaîtra que le gouvernement fédéral ne peut dire aux industries: "Vous irez vous établir à Glace-Bay" ou "Vous irez vous établir à Fredericton" ou "Vous irez vous établir à Edson". Le député ne l'a pas précisé dans son discours. Il a proposé l'étatisation grâce à une caisse de placements publics alimentée par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Toutefois, à propos de la deuxième partie de sa motion, le gouvernement fédéral prend indirectement, sinon directement, des initiatives qui intéressent sa région du Cap-Breton. Par exemple, mon collègue, le ministre des Mines et des Relevés techniques, en collaboration avec la province, fait des recherches très minutieuses en vue de découvrir des bas métaux dans l'île du Cap-Breton. Je signale également que le ministre des Travaux publics, de concert avec la Nouvelle-Écosse, a aménagé une chaussée qui, j'en suis sûr, attirera beaucoup de touristes dans l'île du Cap-Breton, au cours des prochaines années, y compris la prochaine saison de tourisme. Peut-être le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration n'y verrait pas un motif en faveur de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération; il n'en reste pas moins vrai que cette confédération permet la création de plus d'emplois au Cap-Breton, et en particulier à Sydney, qu'il n'y aurait jamais eu autrement.

Je passe maintenant à la troisième partie, celle qui me touche le plus directement. Sa résolution précise:

...si une telle initiative ne peut pleinement remédier à la crise sévissant dans un centre déterminé, assister financièrement les personnes de la région

affectée afin de leur permettre de se rétablir dans d'autres centres où elles peuvent se procurer un autre emploi.

Aux fins de mon exposé, j'aimerais, avec l'assentiment de mon honorable ami, y insérer les mots "dans la région ou"; on aurait donc le texte suivant:

...se rétablir dans la région ou dans d'autres centres où elles peuvent se procurer un autre emploi.

Nous avons acquis une certaine expérience au sujet des initiatives en cause dans la dernière partie de la motion du député. Je n'essaie pas de dire que c'est une expérience bien considérable. Je dirais plutôt qu'il s'agissait, dans une certaine mesure, d'un essai parce qu'un grand besoin s'est fait sentir dans plusieurs parties du Canada durant les quelques dernières années. Nous avons voulu voir dans quelle mesure pouvaient collaborer les deux organismes qui sont de mon ressort,—la Commission d'assurance-chômage et le ministère du Travail, qui offre la formation professionnelle,—et la province et la municipalité.

Je veux d'abord parler de ce que l'honorable député a appelé villes fantômes au début de ses observations. Mon ministère a pris des mesures de trois manières, offrant chaque fois la plus entière collaboration. Dans un cas, il s'est agi d'une industrie qui fermait ses portes dans une collectivité isolée où il n'y avait rien d'autre, c'est-à-dire d'une collectivité qui devenait ville fantôme. Nous en avons eu deux ou trois exemples en Alberta. L'honorable député de Cap-Breton-Sud en a parlé dans son discours. Je tiens à y revenir moi-même parce que, tout en admettant que l'initiative du rétablissement et du déplacement des gens se faisait ailleurs, il reste que le gouvernement fédéral a collaboré pleinement, tant dans le service de la formation professionnelle que dans le service national de placement.

En Alberta, en 1934, la législature provinciale a autorisé la dépense d'une somme qui ne dépasserait pas \$100,000 à toute fin destinée au rétablissement des mineurs de charbon qui avaient perdu leur travail dans les régions désignées par le lieutenant-gouverneur en conseil. On a créé un comité de rétablissement des mineurs qui a décidé qu'il faudrait faire déménager tout le monde. Le comité a pris des dispositions en vue de faire faire sur les lieux une enquête approfondie sur la situation, et l'on a découvert que 800 travailleurs en tout, des chefs de famille pour la plupart, étaient victimes de la situation. Il a été décidé de procéder à des placements en application du programme de rétablissement et en coopération avec le service national de placement, et c'est ainsi que débuta l'activité fédérale dans ce domaine. On a décidé qu'il fallait étudier les possibilités